

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 28/11/22
mise en ligne le 28/11/22

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. François BARNAUD à M. Patrick ROUGEOT, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Étaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mmes Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, Corinne COMMERGAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

Financement de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique RENO V 23

Rapporteur : M. Pierre AUGER

La Région Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, redéploie le service public d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements. Un premier AML lancé en juillet 2020 a permis au 1^{er} janvier 2021, la réorganisation temporaire des plateformes au niveau des EPCI.

Un nouvel AMI a permis de finaliser ce redéploiement et d'aboutir au 1^{er} janvier 2022, à un réseau de plateformes de la rénovation énergétique dans leur format et leur portage définitif.

Le SDEC 23 est l'organisme porteur de la plateforme. Il réunit les 9 EPCI du territoire creusois.

Cette plateforme mobilise l'équivalent de 3.5 ETP dont les missions principales sont :

- L'information du grand public
- Les conseils personnalisés (techniques et aides financières)
- L'évaluation énergétique des bâtiments

Au niveau financier, la plateforme avait un coût annuel prévisionnel de 175 000€ sur 2022, dont 70% financés par la Région Nouvelle Aquitaine. Les 30% restants sont partagés entre le SDEC et les 9 EPCI, au prorata du nombre d'habitants, soit 11 628 € pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Les Vice-Présidents de l'Agglomération qui s'étaient réunis le 14 octobre 2021 avaient décidé de valider le principe de :

- La participation de l'agglomération à hauteur de 11 628 €
- La réponse du SDEC à l'AMI 2022
- L'organisation du Service RENOV 23 à hauteur de 3,5 ETP

Lors du COPIL du 17 octobre 2022, le SDEC23 a présenté un état d'avancement positif des résultats provisoires sur 2022 :

- 2 957 actes d'information ont été donnés sur un objectif de 3000
- 1152 conseils personnalisés ont été fournis sur un objectif de 1200
- 25 projets de réalisation de travaux ont été accompagnés sur un objectif de 35
- Soit une réalisation de 90% des objectifs attendus en octobre 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cet AMI,
- d'effectuer les dépenses sur les imputations budgétaires suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	65	6557	721/0773	Contribution politique habitat	11628 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président


Eric CORREIA

Le secrétaire de séance
Alain CLEDIERE